

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021 à 20H30

Étaient présents : MM. Annick DUTERTRE, Gérard LANTENOIS, Daniel BELLAYE, Nicolas CHAMPION, Carine CHOPLAIN, Dominique DODIN, Marie-Claire HOUÏ, Jean-Michel SAUCEY Ludovic VAUCELLE, Marie-Christine VIGNERON

Absent : Néant

Excusée : Nathalie BARBE

Secrétaire : Daniel BELLAYE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

Sans aucune observation, le compte rendu de la réunion du 6 Avril 2021 est adopté à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame DUTERTRE, expose qu'en vertu de l'article 136-11 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dénommée loi « ALUR »), les communautés de communes et d'agglomération non compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 31 décembre 2020, devaient le devenir de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021.

Par la loi du 14 novembre 2020, puis du 15 février 2021, prorogeant l'état d'urgence sanitaire, le transfert de plein droit de la compétence PLU à l'échelle intercommunale a été repoussé au 1er juillet 2021.

A ce titre, les communes peuvent exercer un droit d'opposition entre le 1er octobre 2020 et le 30 juin 2021. Si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

La commune de Saint-Georges-du-Rosay considère que le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes est nécessaire,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et la loi n° 2021-160 du 15 février 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Maine Saosnois.

ADMISSION EN NON-VALEUR

La trésorerie nous a fait parvenir une non-valeur pour un montant de 16.69 euros. Cette somme correspond à une facture de cantine de 2019. Le montant est trop minime pour permettre d'engager une procédure.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal :

- APPROUVE la mise en non-valeur de 16.69 euros

Madame le Maire indique qu'un point sera fait régulièrement en collaboration avec la secrétaire de NOGENT pour éviter de nouvelles créances non payées de nogentais à St Georges-du-Rosay et de Rosayiens à Nogent.

Madame le Maire indique également qu'elle va se renseigner pour mettre en place la cantine à un euro.

PARTICIPATION CANTINE SCOLAIRE CLASSE ULIS

En 2019, la commune de Bonnétable nous avait informé que le prix du repas pour les élèves hors commune serait augmenté de 1 €.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande lui a été faite en 2019/2020 pour la prise en charge de l'augmentation appliquée par la commune de Bonnétable (1 € par repas), pour un élève inscrit en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Celle-ci avait été acceptée compte tenu du fait que la commune de Saint-Georges-du-Rosay ne dispose pas de

ce dispositif d'enseignement et de la nécessité pour cet enfant d'intégrer cette section.

Madame le Maire propose de reconduire cette aide.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil accepte de participer à hauteur de 1 € par repas.

ORGANISATION DU REPAS DU 14 JUILLET

Madame le Maire indique que malgré les nouvelles consignes sanitaires à compter du 30 juin 2021, il est difficile d'organiser un repas au 14 juillet. Les aînés ne sont peut-être pas tous vaccinés.

Il est proposé de remettre au 11 novembre si les consignes sanitaires le permettent.

Il n'y aura pas de défilé, la seule obligation étant le pavoisement, une gerbe sera déposée au monument aux morts.

Le Conseil municipal approuve cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux de voirie sur la voie communale (dérasement et curage des fossés) ont été effectués. Merci à Gérard LANTENOIS et Gérard DUTERTRE pour l'évacuation de la terre ayant permis une économie à la commune. Le reprofilage doit se faire le lundi 21 juin et l'enduit en septembre ou octobre. Pas de date pour l'instant pour le parking de la mairie/école.
- Le Conseil Départemental nous indique qu'il ne nous est pas possible de mettre un miroir à la sortie du parking du cimetière car il est hors agglomération. La seule possibilité est de le mettre sur un terrain privé. Monsieur GESLAND Chef de Secteur La Ferté / Bonnétable se rendra sur place.
- Concernant la salle des fêtes, des estimations élevées nous ont été envoyées par le CAUE
1/ Scénario n°3 : 495 300 HT (scénario retenu)
2/ Scénario n°2 : 308 600 HT (scénario avec espace terrain donnant sur la cour du portail et entraînant moins de surface à créer)
Dans ces montants ne sont pas compris : architecte, coordinateur sécurité, contrôle technique, assurance dommages ouvrage, démolition.
La communauté de Communes Maine Saosnois nous a consulté pour savoir si nous serions intéressés par un groupement (comme la voirie) pour des travaux sur des bâtiments mais pas de construction importante. Un rendez-vous a été programmé. Il nous a été indiqué que le CAUE a fait un beau travail et la Communauté de commune propose d'étudier gratuitement le projet. D'autres propositions nous seront faites notamment stockage dans la petite salle actuelle et créer une petite salle donnant sur la terrasse.
Il faut également étudier le remplacement du chauffage actuel ainsi que la toiture de la grande salle.
- Suite au rendez-vous du 18 mai dernier nous informant qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe pendant deux ans, une convention va nous être envoyée. Jérôme ROBIN a sollicité le poste de directeur pour le SIVOS, Kelly RICHARD, Directrice de l'école de NOGENT, ayant demandé une autre affectation. Madame le Maire a contacté l'inspecteur académique qui avait déjà relancé la directrice académique. Il s'est engagé à intervenir pour satisfaire Kelly RICHARD sur sa demande d'affectation.
- Informations :
Madame le Maire indique avoir eu plusieurs remerciements pour l'aire de camping-car et la qualité d'entretien des chemins de randonnée.
Suite à la fermeture annuelle du chemin n°32 aux véhicules à moteur, chaque conseiller devra se rendre sur place pour évaluer son état afin que le sujet soit revu au prochain Conseil.
Madame le Maire précise que l'installation de l'ossuaire au cimetière est en cours.